



Accusé de réception en préfecture  
062-216200402-20250407-2025-56-EVENTJC-DE

Numéro de l'acte	07-020-DECEM1042025
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

### QUESTION N°2025-56

**COMMERCE :** CONVENTION D'ADHESION AU PROJET DE SIGNALÉTIQUE DES COMMERCES ET BATIMENTS PUBLICS

**RAPPORTEUR :**

Madame Cécile CARON

Adjointe au Maire, commerces, artisanat, professions libérales, fêtes et aînés

#### Le conseil municipal,

La société URBACOM propose d'installer et d'exploiter sur le territoire un mobilier urbain destiné à la signalétique commerciale, publique et directionnelle.

Pour ce faire, une convention doit être établie. Celle-ci aura une durée de cinq années, à compter de la pose de matériel sur la Commune.

La société URBACOM est tenue de :

- Utiliser exclusivement le mobilier proposé à la Commune lors de l'approbation de la présente ;
- Respecter les emplacements dont la liste est établie et mise à jour, en accord avec la Commune ;
- Prendre en charge la prospection des acteurs économiques de la Commune ;
- Respecter la charte graphique établie avec la Commune ;
- Assurer la commercialisation, la pose suivant les engagements pris auprès des cocontractants de la Commune.

Les activités de la société n'engagent en aucun cas la responsabilité de la commune.

Le financement de l'ensemble de la réalisation est intégralement assuré par les commerçants, artisans et/ou acteurs économiques de la Commune, cocontractants volontaires de la Société URBACOM.

La Société URBACOM s'engage à passer une fois tous les deux mois sur les emplacements afin d'en vérifier le bon état, et s'appuiera sur les services techniques de la ville pour lui signaler toutes dégradations qui pourraient avoir lieu sur les portiques installés afin d'intervenir le plus rapidement possible.

En contrepartie de l'implantation sur le domaine public, la société URBACOM s'engage à rétrocéder à la Commune :

- 100% des lattes vendues sur le territoire communal. Ce mobilier rétrocédé servira à la signalisation des édifices et/ou organismes publics de proximité. Si la commune n'utilise pas 100% des lattes rétrocédées, celles-ci pourront être converties en d'autres produits de communication : bâche, vitrophanie, panneau d'affichage ou sticker (équivalence en m<sup>2</sup>).
- Une redevance annuelle équivalente à 12€ TTC par latte et par an.
- La mise à disposition gratuite du module SIL (Signalisation d'Information Locale) du logiciel de suivi de signalétique afin de suivre le positionnement des commerçants, l'entretien des portiques et des différentes interventions horodatées.



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025**

**Affiché le 08 avril 2025**

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 07 avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 03 avril Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **20 présents** (de la délibération 2025-19 à 2025-51)
- **7 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **1 absent excusé sans pouvoir** (de la délibération 2025-52 à 2025-61)

**Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Cécile CARON**

**Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Corinne REANT**

**Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.**

**Après avoir entendu son rapporteur,**

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'implantation de signalétique commerciale, publique et directionnelle de type SIL avec la société URBACOM

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre en charge toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : PREVOIT ET IMPUTE** les recettes à provenir de cette convention au budget 2025 et suivants

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables	21
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

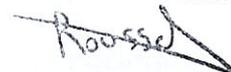
Fait à ARQUES  
Le 07 avril 2025

Le secrétaire de séance,  
Thierry MERCIER

Le Maire,  
Benoît ROUSSEL



acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
10 AVR. 2025 et publication ou  
notification le ..... 10 AVR. 2025  
Monsieur le Maire

  
Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025**

**Affiché le 08 avril 2025**

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 07 avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 03 avril Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :**

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **20 présents** (de la délibération 2025-19 à 2025-51)
- **7 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **1 absent excusé sans pouvoir** (de la délibération 2025-52 à 2025-61)

**Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Cécile CARON**

**Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Corinne REANT**

**Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.**